



ARRETE N° 26-4135 du 01 JUIL. 2026

DIRECTION GENERALE
ADJOINTE DES RESSOURCES,
DE L'EDUCATION ET DU
NUMERIQUE
Direction des Ressources humaines

**PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE SECOND GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-32 à L.522-37,

Vu le décret n° 2018-731 du 21 août 2018 portant dispositions statutaires communes à certains corps de catégorie A de la fonction publique hospitalière à caractère socio-éducatif,

Vu la délibération du Conseil départemental fixant le tableau des effectifs du personnel du Département de la Sarthe,

Vu l'arrêté n°21/9261 portant établissement des lignes directrices de gestion, après avis du Comité technique d'établissement en date du 6 octobre 2021,

Sur la proposition de Mme la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

Article 1- Le tableau d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif de second grade, au titre de l'année 2026, s'établit ainsi qu'il suit :

- M. Mehdi EL ELJ

Article 2- Mme la Directrice générale des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3- Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication, d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Nantes 6, Allée Ile Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



Le Président du Conseil départemental,

DESTINATAIRES :

- Contrôle de la légalité (2 ex.)
- Dossier (original)

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le : 01 JUIL. 2026
et de sa publication ou notification le : 01 JUIL. 2026